Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/07/2024 - 11897 - 1998 B 01449 - 354 034 191 - AB-SAFETY

11847

17 JUIL. 2024

AB-SAFETY

Société à responsabilité limitée au capital de 39.000 euros

Siège social : 18 rue Des Oziers, Zi Du Vert Galant, 95310 Saint-Ouen-L'aumone

354 034 191 R.C.S. PONTOISE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Monsieur DAVID FLIDERBAUM
Gérant

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022 — Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 608,20	1 608,20				
Terrains	69 232,55	11 556,67	57 675,88	7.86	26 757,59	4.27
Installations techniques, matériel & outillage industriels	37 693,25	23 889,42	13 803,83	1.88	35 971,81	5.74
Autres immobilisations corporelles	130 756,99	63 083,64	67 673,35	9.22	25 654,21	4.10
Autres Participations					30 49	0.00
Créances rattachées à des participations					221,81	0.04
Autres immobilisations financières	9 246,50		9 246,50	1.26	7 461,50	1.19
TOTAL (I)	***248 537,49***	***100 137,93***	***148 399,56***	20.22	***96 097,41***	15.34
Actif circulant						
En cours de production de biens					67 367,00	10.75
Marchandises	169 343,00		169 343,00	23.07	53 610,00	8.56
Clients et comptes rattachés	102 505,56		102 505,56	13.97	178 350,30	28.47
Autres créances						
. Personnel	700,00		700,00	0.10		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	46 071,63		46 071,63	6.28	33 768,23	5.39
Autres	40 970,44		40 970,44	5.58	31 357,10	5.01
Disponibilités	221 523,97		221 523,97	30.18	159 458,82	25.46
Charges constatées d'avance	4 443,24		4 443,24	0.61	6 398,95	1.02
TOTAL (II)	***585 557,84***		***585 557,84***	79.78	***530 310,40***	84.66
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***834 095,33***	***100 137,93***	***733 957,40***	100.00	***626 407,81***	100.00

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022 — Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 39 000,00)	**39 000,00**	7.31	**39 000,00**	6.23
Réserve légale	3 900,00	0.53	3 900,00	0.62
Report à nouveau	145 515,21	19.83	128 203,13	20.47
Résultat de l'exercice	***45 144,85***	6.15	***17 312,08***	2.76
TOTAL(I)	***233 560,06***	31.82	***188 415,21***	30.08
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts	179 625,12	24.47	161 315,08	25.75
Emprunts et dettes financières diverses				
. Associés	31 642,30	4.31	27 002,00	4.31
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	159 418,12	21.72	151 398,81	24.17
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	26 821,14	3.65	29 034,06	4.64
Organismes sociaux	33 694,09	4.59	23 758,36	3.79
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	17 617,94	2.40	41 019,12	6.55
Autres impôts, taxes et assimilés	2 337,79	0.32	3 685,17	0.59
Autres dettes	49 240,84	6.71	780,00	0.12
TOTAL(IV)	***500 397,34***	68.18	***437 992,60***	69.92
TOTAL PASSIF (I à V)	***733 957,40***	100.00	***626 407,81***	100.00

AB-SAFETY
Société à responsabilité limitée au capital de 39.000 euros
Siège social : 18 rue Des Oziers, Zi Du Vert Galant, 95310 Saint-Ouen-L'aumone

354 034 191 R.C.S. PONTOISE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,

le trente décembre, à dix heures,

au 18 rue Des Oziers, Zi Du Vert Galant, 95310 Saint-Ouen-L'aumone,

Les associés de la société AB-SAFETY, société à responsabilité limitée au capital de 39.000 euros, dont le siège social est situé 18 rue Des Oziers, Zi Du Vert Galant, 95310 Saint-Ouen-L'aumone, identifiée sous le numéro 354 034 191 R.C.S. PONTOISE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation faite par la Gérance, conformément à la loi et aux statuts.

Sont présents ou représentés :

- La société SOF-INVEST,
 Titulaire de 990 parts sociales en pleine propriété,

- Monsieur David FLIDERBAUM,
 Titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,

Associés de la Société et représentant en tant que tel 1.000 parts sociales sur les 1.000 parts sociales émises par la Société.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacune des résolutions mises au vote.

L'Assemblée est présidée par Monsieur DAVID FLIDERBAUM en sa qualité d'Associé Gérant.

Le Président de séance met à la disposition de l'Assemblée :

- La copie de l'avis de convocation adressé aux Associés et les accusés de réception y afférents ;

- L'inventaire des éléments actifs et passifs du patrimoine de la Société ;

- Le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022 ;
- Le rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, dit « rapport spécial » ;
- Le texte des résolutions proposées par la Gérance ;
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Puis, le Président de séance rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées de l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 - Quitus à la Gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts,
- Rémunération des dirigeants,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président de séance donne ensuite lecture du rapport.

Le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 - Quitus à la Gérance)

L'Assemblée, approuve l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe relatifs à l'exercice social clos le 30 juin 2022, tels qu'ils lui sont présentés, de même que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net comptable de 45.145 euros.

L'Assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par la Gérance au cours de l'exercice écoulé et lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022)

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice d'un montant de 45.145 euros de la manière suivante :

- En totalité au poste « Report à nouveau »,
 La somme de 45.145 euros,
 Dont le solde créditeur sera ainsi porté à la somme de 190.660 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce)

L'Assemblée, connaissance prise des termes du rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, prend acte du fait qu'aucune convention n'a été conclue ou ne s'est poursuivie durant l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts)

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée, prend acte du fait que la Société n'a effectué aucune dépense ni charge, non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION
(Rémunération des dirigeants)

L'Assemblée, confirme l'absence de rémunération du Gérant, Monsieur David FLIDERBAUM.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

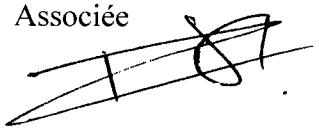
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * *
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par le Président de séance, lequel, après lecture, a été signé par le Président de séance et tous les Associés présents ou représentés.

SOF-INVEST
Associée



Monsieur DAVID FLIDERBAUM
Président de séance

